



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PRÉFECTORAL N° 2024/002/DDETS
portant levée du niveau 1
de vigilance météorologique

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU l'instruction interministérielle N°DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DIHAL/2023/157 du 29 novembre 2023 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2023-2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024/001/DDETS portant déclenchement du niveau 1 de vigilance météorologique ;

Considérant le radoucissement des températures et l'amélioration des conditions météorologiques annoncés par les services de Météo France à compter du 22 janvier 2024 ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le niveau 1 de vigilance météorologique « Vague de froid » est levé dans le département de Meurthe-et-Moselle à compter du 22 janvier 2024 ;

ARTICLE 2 : Dans le cadre du niveau de veille saisonnière, l'ensemble des acteurs du dispositif de veille sociale en période hivernale restent vigilants et mobilisés dans la prise en charge des publics vulnérables.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, les sous-Préfets d'arrondissement, les maires du département de Meurthe-et-Moselle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Nancy, le

Le préfet,